



Décision n° NA-000-10-00239-00

Portant agrément au titre du service civique

Le Président de l'Agence du service civique

Vu le code du service national, notamment son titre 1er bis ;
Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 29/09/2010 par l'organisme intéressé ;

Décide :

Article 1^{er}

L'association ATELIERS SANS FRONTIERES dont le siège social est situé 17, rue du Moulin Bateau 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE (N°SIRET : 448 432 559 00020) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Solidarité	1	a	Organisation et suivi d'une collecte de matériel sportif usagé destiné à équiper des projets de solidarité.
Solidarité	1	a	Participation à l'organisation d'un chantier de solidarité en Inde.
Solidarité	1	a	Participation et suivi du lancement d'une opération de solidarité dans le domaine informatique (Assoclic), dont l'objet est de récupérer, reconditionner et revendre à bas prix à des associations des ordinateurs recyclés.

Article 3

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 54 mois.

Article 4

Avant le 31 décembre 2010, l'organisme mentionné à l'article 1er conclut des contrats de service civique d'une durée cumulée supérieure ou égale à 54 mois.

Article 5

Le directeur de l'Agence du service civique est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 17 NOV 2010

Le Président de l'Agence du service civique



Martin HIRSCH

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
11/2010	0	0	0	3	0	0	0	3
12/2010	0	0	0	3	0	0	0	3
TOTAL	0	0	0	6	0	0	0	6

Durée cumulée des contrats en mois	0	0	0	54	0	0	0	54
---	----------	----------	----------	-----------	----------	----------	----------	-----------